

M. Casselman: Qui visez-vous?

M. Fulton: Les motionnaires en particulier. Toutefois, s'ils souhaitent étudier le point avec n'importe quel membre de la Chambre, député ou ministre, que ce soit le représentant de Springfield (M. Sinnott), le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) ou quelque autre membre de leur parti, ou quiconque, ils n'ont qu'à nous le dire et nous serons heureux de faciliter cette discussion. Entre temps, je continuerai à parler du projet d'amendement, mais je céderai la parole dès qu'on m'indiquera, de quelque endroit de la Chambre que ce soit, qu'on est disposé à accepter cette offre d'un compromis raisonnable.

En l'absence de toute indication en ce sens, j'expose mes vues sur le projet d'amendement à l'étude. En bref, il a pour objet de restreindre le débat aux heures de séance qui ont été reconnues et adoptées comme étant les plus propres à l'exécution ordonnée des travaux de la Chambre. A cet égard, je signale qu'on a facilement pu, par le passé, mener à bonne fin des débats, même longs et conduits fiévreusement, tout en s'en tenant aux heures ordinaires prévues pour une fin de session.

Notre projet d'amendement, s'il est adopté, allongera de quinze minutes les heures ordinaires. Cependant, je le répète, nous serions disposés à accepter un compromis en vertu duquel elles seraient prolongées de deux heures. Mais je tiens à signaler, particulièrement au député de Peace-River (M. Low), que, par le passé, les questions d'un intérêt vital pour son parti, au sujet desquelles son parti lançait des attaques concertées et vigoureuses, se réglaient au cours des heures de séance ordinaires.

Je constate avec étonnement une telle défaillance de la mémoire chez le député de Peace-River que non seulement il appuie la motion dont nous sommes saisis, mais qu'il a formulé des observations fort inexactes à l'égard de l'autre circonstance à laquelle il songeait. Car, au cours des observations que le député d'Annapolis-Kings (M. Nowlan) a formulées en proposant l'amendement ce matin, il a parlé de l'obstruction qu'avaient faite en 1945 l'honorable député et son parti. Le député d'Annapolis-Kings a signalé que treize députés avaient prolongé de six jours le débat sur l'accord de Bretton-Woods.

M. Low: Ce n'est pas exact.

M. Fulton: Le débat sur l'accord de Bretton-Woods a duré six jours et ce sont les membres du parti auquel appartient le député de Peace-River qui ont parlé la plupart du temps. S'ils

[M. Fulton.]

n'avaient pas voulu prolonger le débat, j'imaginais, —j'étais ici en cette circonstance,—qu'il n'aurait pas duré plus de deux jours.

M. Low: Vous avez la mémoire bien courte.

M. Fulton: J'ai consulté le hansard à ce propos.

M. Low: Moi aussi.

M. Fulton: Juste avant de dire ce que j'ai trouvé, je veux signaler que ce matin le député de Peace-River a interrompu celui d'Annapolis-Kings pour affirmer que la Chambre ne siégeait alors que de trois heures de l'après-midi à onze heures du soir. Ce n'est pas exact. Durant chacune de ces journées où l'on a prolongé le débat, nous avons siégé de onze heures du matin à onze heures du soir. Le débat a eu lieu les 6, 7, 8, 10, 11 et 14 décembre 1945.

M. Low: Seulement une partie de chaque jour.

M. Fulton: Si le député de Peace-River pense qu'il était convenable que seulement treize députés prolongent le débat durant six jours...

M. Lesage: J'en appelle au Règlement. Je me demande dans quelle mesure le député de Kamloops (M. Fulton) observe le Règlement quand il parle du débat de 1945 au moment où nous discutons un projet d'amendement dont l'effet serait de prolonger les heures de séance, aujourd'hui, de quinze minutes seulement.

M. l'Orateur: Le député de Peace-River a mentionné ce point. Je demande au député de Kamloops de répondre aussi brièvement que possible.

M. Fulton: Le point que je cherche à établir se rattache incontestablement à l'amendement que nous avons proposé. En 1945, au moment de ce prolongement d'un débat, nous avions pu terminer nos délibérations durant les heures régulières des fins de session. L'amendement proposé par le député d'Annapolis-Kings limiterait nos heures de séance à ce qu'elles sont, règle générale, en fin de session, la différence n'étant que de quinze minutes.

Nous fondant donc sur le meilleur précédent qu'il soit possible de citer, nous pouvons affirmer qu'il serait sans doute possible de terminer le débat tout en nous en tenant aux heures habituelles. Voilà pourquoi je donne mon appui à l'amendement du député d'Annapolis-Kings.

De nouveau, je m'adresse au député de Peace-River. En toute justice pour lui et sans la moindre animosité,—je ne veux déplaire à personne,—je l'engage à se rappeler qu'en 1945 son parti, qui se composait de